



Le paiement vert : préparer la Pac 2017 sans attendre

L'instruction des dossiers 2016 toujours en cours, il faut déjà penser à préparer la déclaration 2017. Et depuis la réforme de 2015 et la fin des DPU, il ne faut pas négliger le respect du «paiement vert» qui représente 30 % des aides du 1^{er} pilier, et vient compléter les DPB.

Le paiement vert ou verdissement est soumis au respect de trois critères : le maintien des prairies permanentes, la diversité de l'assolement et la présence de surfaces d'intérêts écologiques. Seuls certains exploitants ne sont pas soumis à ces critères comme par exemple ceux qui exploitent uniquement des prairies permanentes ou encore ceux engagés en agriculture biologique.

Le maintien des prairies permanentes

Chaque année, la part des prairies permanentes dans la SAU est suivie au niveau régional et ne doit pas diminuer par rapport à 2012. Pour 2016, le ratio ne s'est pas dégradé de plus de 2,5 % pour la région Grand-Est. Cela n'entraîne donc aucun dispositif particulier quant à la conversion des prairies permanentes.

L'interdiction stricte de retournement des prairies dites «sensibles» en zone Natura 2000 reste en vigueur.

La diversité de l'assolement

Ce critère concerne la surface en terres arables de l'exploitation.

Si elle est inférieure à 10 ha, l'exploitation n'est pas soumise à ce critère de diversité.

Si elle est comprise entre 10 et 30 ha, deux cultures différentes doivent être présentes, et la culture la plus importante ne doit pas dépasser plus de 75 % de la surface en terres arables.

Au-delà de 30 ha, au moins trois cultures différentes doivent être mises en place, avec :

- la culture la plus importante ne dépassant pas 75 % de la surface en terres arables,
- la somme des deux cultures les plus importantes ne dépassant pas 95 % de la surface arable.

Après une fin d'été peu favorable aux colzas, il faut veiller à ce que son assolement remplisse ces critères.

Les Surfaces d'Intérêts Ecologiques

Chaque exploitant a l'obligation de posséder 5 % de ses surfaces en terres arables en Surfaces d'intérêts écologiques (SIE). Les exploitations dont la surface en terres arables est inférieure à 15 ha ne sont pas soumises à ce critère.

Les SIE comportent plusieurs types d'éléments, il peut s'agir d'éléments paysagers, de couverts en interculture, de cultures fixatrices d'azote ou de surfaces en gel. Pour chaque type de SIE, un critère d'équivalence est défini. L'instruction des Surfaces non agricoles (SNA) au cours des PAC 2015 et 2016 devrait permettre de comptabiliser plus facilement ses SIE. Pour la PAC 2017, un outil dans Télépac devrait faciliter le calcul de ce critère. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service agronomie-environnement au 03 87 66 12 44.

Karine WYPIORCYK-ORY,
technicienne spécialisée

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 12 42
karine.wypiorcyk-ory@moselle.chambagri.fr

Les élèves du lycée agricole de Château-Salins découvrent la filière ovine

Malgré ses nombreux atouts, la production ovine est souvent peu présente dans les programmes de formation des établissements agricoles. Le lycée agricole de Château-Salins déroge à la règle puisque les élèves de 1^{ère} Bac Pro CGEA suivent désormais un module d'approfondissement professionnel de 56 h spécifique sur l'ovin.

Ce module a été mis en place il y a une dizaine d'années suite à un travail collaboratif entre le Syndicat Ovin de la Moselle, la Chambre d'agriculture de Moselle et le lycée agricole, avec pour objectif l'installation des jeunes en élevage ovin afin de renouveler les générations d'éleveurs.

Une semaine d'immersion

Pour la première fois cette année, ce module est concentré sur une semaine... Une semaine intense pour les jeunes avec au programme l'organisation de la filière au niveau mondial, français et bien évidemment mosellan, la conduite technique d'une troupe ovine et sa rentabilité. Les apports théoriques ont été illustrés par la visite de cinq exploitations et par différentes manipulations pratiquées sur des brebis (parage, examen sanitaire, note d'état corporel,...). Ainsi, les élèves ont pu avoir un aperçu de la plupart des systèmes ovins que l'on peut rencontrer dans l'Est. En effet, cette production étant flexible, de nombreux modes de conduite existent, répondant aux contraintes propres à chaque contexte d'exploitation.

Les éleveurs partagent leurs expériences aux élèves

Tout d'abord, Stéphane Ermann, éleveur à Rechicourt-le-Château et président du Syndicat Ovin de la Moselle,



Stéphane Ermann montre que la mécanisation de l'alimentation simplifie le travail.



Pierre Jeanpert explique aux élèves de 1^{ère} Bac Pro l'importance de la technicité.

leur a fait découvrir une conduite extensive à l'herbe et en Agriculture biologique : «Grâce à une bonne conduite de l'herbe, j'ai réduit mes concentrés et je souhaite utiliser de plus en plus de méthodes alternatives pour me passer des produits vétérinaires». Puis, Damien François, éleveur à Fraquelting, leur a expliqué pourquoi il avait opté pour une double période d'agnelage : «Avec des agneaux d'herbe et des agneaux de bergerie, je ne veux pas mettre tous mes œufs dans le même panier et j'apprécie d'avoir plusieurs rentrées d'argent par an». Ensuite, leur rencontre avec Pierre Jeanpert, éleveur à Conthil, les a amenés à prendre conscience de l'importance de la technique et de la génétique : «Je suis au contrôle de performances et j'enregistre tout sur mon ordinateur. Je sais exactement ce que vaut chacune de mes brebis et je connais son parcours. Par exemple, je peux vous dire que celle-ci a fait 8 mises-bas et 13 agneaux. Si la technique est maîtrisée, les femelles peuvent avoir de longues carrières», et ce même dans un système accéléré et intensif comme le sien (trois mises-bas en deux ans). Et enfin, Laurent et Paul Paté, éleveurs à Haraucourt-Sur-Seille, ont expliqué à ces futurs agriculteurs souvent passionnés de mécanique, la complémentarité entre leur atelier de 172 hectares de cultures et leur 1.200 brebis conduites en bergerie : «l'hiver dans les moutons et

le printemps et l'été dans les champs!».

Une Option d'avenir

La participation aux épreuves des ovinpiades régionales qui se sont déroulées le mercredi 25 janvier à Pixérécourt a été pour certains une poursuite logique de ce qu'ils avaient découvert lors de cette semaine.

Le bilan de cette semaine est positif. Selon Quentin, «un atelier ovin peut être mis en place sur tout type d'exploitation, avec peu de capital investi initialement et un retour rapide sur investissement». «Pour certains, c'était vraiment une découverte. Ils n'avaient jamais touché de moutons», précise Béatrice Cailly, leur enseignante responsable de ce module. Maxance a d'ailleurs apprécié «ces petits animaux, plus facilement maniables que des bovins». Cette découverte va peut-être les amener à réfléchir sur leur projet professionnel tout en sachant que de nombreux éleveurs ovins mosellans sont proches de la retraite et vont chercher à céder leur élevage dans les dix prochaines années. Raphaël pense poursuivre ses études en Certificat de Spécialisation (CS) ovin à Mirecourt.

En cas d'installation ou de reprise d'atelier, un accompagnement technique et économique est proposé par la Chambre d'agriculture, ainsi les jeunes ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Christelle VAILLANT,
conseillère ovine

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Retrouvez nous sur

@cda57



et sur

www.moselle.chambre-agriculture.fr